Paris, 7 juillet 2020

BILAN POST-CONFINEMENT

Au moment où le déconfinement s'accélère, il est temps de faire le bilan de cette période si particulière et des impacts qu'elle pourrait avoir sur les salariés de BPCE. Il y a bien entendu le sujet du retour sur site, et des risques encourus, ainsi que celui du télétravail (ou travail à distance), mais pas seulement. La période écoulée aura un impact sur l'organisation future de notre entreprise qu'il est difficile d'estimer à ce stade mais qui pourrait marquer un tournant pour les salariés.

Déconfinez-moi… oui mais pas tout de suite, pas trop vite !

Laurent Mignon a été très clair dans son message. Le CSE de BPCE l'a été tout autant, avec un avis négatif que nous vous invitons à lire si ce n'est pas déjà fait. Malheureusement, un avis n'est que consultatif. Il est toutefois regrettable que la direction ait choisi de ne pas entendre la demande, pourtant modérée, d'un retour progressif à l'image de ce qui se fait chez Natixis (2 jours de travail à distance par semaine jusqu'au 20 juillet) formulée par les délégués syndicaux de l'UNSA BPCE. Nous espérons que personne n'aura à le regretter.

Handicap, NAO, accords Mutuelle et intéressement : tout va bien ou presque, mais…

Si on regarde globalement les accords signés depuis le début de l'année, l'UNSA BPCE peut se féliciter des avancées obtenues pour les salariés, via ses négociations dans le cadre de la Communauté ainsi que celle dans le cadre de BPCE (Négociation Annuelle Obligatoire). Augmentation de 0,5% pour les salariés dont la rémunération annuelle de base est inférieure à 50 000 euros, amélioration des remboursements des frais de santé assortie d'une réduction de la quote-part salariale sur la cotisation pour BPCE Mutuelle, enveloppe supplémentaire pour 2020 et 2021 consacrée à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (portant la somme annuelle à 140 000 euros) : le bilan est donc positif même s'il reste une ombre au tableau, l'accord sur les frais de santé étant moins satisfaisant pour les salariés SEF (problème que l'UNSA BPCE a porté à l'attention de Laurent Mignon).

Quant à l'intéressement versé pendant le confinement, il a établi cette année un nouveau record. Cet accord, signé seul par l'UNSA en 2013 puis peu à peu par l'ensemble des organisations syndicales en 2016 et 2019, a donc porté ses fruits en 2020. Nous sommes en revanche moins optimistes pour l'intéressement qui sera versé en 2021, sur la base de l'activité en 2020, fortement impactée par la crise sanitaire. Il est évidemment encore trop tôt pour estimer le montant qui pourrait être versé en 2021, mais s'il était trop faible, l'UNSA BPCE demanderait à la direction de recourir au versement d'un intéressement exceptionnel en complément.

Télétravail : se laisser le temps de la réflexion

Alors que le retour sur site devient une réalité pour la grande majorité des salariés, nombreux sont celles et ceux qui réclament une extension de l'accord actuel de télétravail (que l'UNSA BPCE avait réclamé pendant de nombreuses années). Qu'ils soient rassurés : **la première réunion de négociation est fixée au 28 septembre**. L'obstacle technique n'existe plus, on l'a bien vu pendant le confinement, qui par ailleurs aura contribué à l'évolution des mentalités de certains quant au télétravail. Des salariés réclament déjà 2, voire 3 jours de télétravail. A tel point que même une organisation syndicale non signataire de l'accord initial devient tout à coup un ardent défenseur du télétravail ! Et la direction n'est peut-être pas loin de penser qu'elle pourrait y trouver son compte. L'été sera, de son côté, l'occasion de faire le bilan de la période écoulée et, peut-être aussi de calculer les économies qu'elle pourrait réaliser en organisant différemment le travail des salariés. Du côté de l'UNSA BPCE, nous mettrons également la période estivale à profit pour réfléchir à nos revendications en la matière.

Il faudra bien mesurer tous les avantages, mais aussi tous les inconvénients potentiels d'un télétravail qui deviendrait, peut-être, le mode d'organisation prépondérant. Car au-delà du confort immédiat qu'il peut y avoir à éviter de longs trajets dans les transports en commun, des inconvénients, il peut y en avoir : une perte progressive du lien social, une forme de déshumanisation du travail, le risque à terme pour les salariés de n'être plus qu'une voix et une adresse mail, donc facilement interchangeables (ubérisation).

(lire la suite au dos)

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Didier GIRAUD tél : 4 66 08 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66 / Valère LEROUGE tél : 06 73 03 21 96

Dans tous les cas, un recours accru au télétravail doit être accompagné d'une réflexion sur l'équipement des salariés, notamment en écrans. S'il est possible de travailler sur l'écran d'un ordinateur portable quelques heures par semaine, ce n'est pas une solution envisageable lorsqu'il est question de 2 ou 3 jours par semaine. C'est une des revendications qui seront portées par l'UNSA BPCE lors des négociations à venir.

Tours Duo : il va y avoir du sport… ou pas !

Le projet de construction des tours Duo a peut-être pris un peu de retard, mais le projet d'emménagement, lui, continue d'avancer. Là aussi, les sujets évoqués précédemment auront un impact. Quid de l'organisation en « flex office » dans un contexte d'épidémie ? Et avec 2, voire 3 jours de télétravail, quelle surface occuperons-nous dans les tours Duo ? A suivre… Quoi qu'il en soit, à ce stade, les premières nouvelles ne sont pas très bonnes, avec la réduction d'un certain nombre d'espaces, dont ceux dédiés aux activités sociales et culturelles du CSE. Pire encore, il n'y aurait pas de salle de sport (ou une salle ridiculement petite si on la rapporte à ce qui existe aujourd'hui aussi bien chez Natixis que chez BPCE). Pour un groupe qui se veut **partenaire premium des Jeux Olympiques de 2024**, c'est un comble ! Pour L'UNSA BPCE, une telle régression des conditions de vie au travail est inacceptable.

OPAL + COVID : l'UNSA BPCE demande une consultation des organisations syndicales

Rappel : le projet OPAL avait pour objectif de réaliser 70 M€ d'économies en année pleine. Il prévoyait notamment 109 suppressions de postes (objectif non atteint), mais aussi des créations de postes (le solde étant censé être positif), ainsi que des internalisations. De nombreuses réorganisations ont été présentées en début d'année. Puis le virus est passé par là… Avec le déconfinement certains projets liés à OPAL, peut-être mis en relatif sommeil, vont être relancés, avec probablement une volonté, de la part de la direction, d'accélération afin de rattraper le temps perdu. L'UNSA BPCE vient de signer un avenant à l'accord GPEC, dont un des objectifs était précisément d'accompagner la mise en œuvre d'OPAL. Avec cet avenant, les dispositions relatives au départ anticipé à la retraite sont prolongées jusqu'au 31 mars 2021. Par ailleurs, les critères d'éligibilité au congé de mobilité sont améliorés : il suffira désormais de disposer de 10 ans d'ancienneté BPCE pour en bénéficier (contre 15 ans auparavant). L'UNSA BPCE ne souhaite pas le départ de salariés. Mais s'il doit y avoir des départs, il est impératif qu'ils se fassent dans un cadre négocié avec les organisations syndicales.

Confinement et défense des salariés

En période de confinement, il devient impossible de communiquer avec vous, puisque le tract « papier » ne peut pas être distribué. Face à cette situation, l'UNSA BPCE a demandé à la direction d'autoriser la mise en place d'un lien vers un site internet, directement sur la page d'accueil de l'intranet. La demande a été acceptée, ce qui nous a permis de continuer à vous informer via notre site **unsabpcesa.fr** pendant le confinement. Mais à plus long terme, c'est insuffisant et il sera nécessaire que nous puissions communiquer avec les salariés par mail, selon des modalités qui restent à définir.

Comme vous le voyez, l'UNSA BPCE est restée très active – comme vous – pendant le confinement ! Mais il reste beaucoup à faire et les décisions qui seront prises dans les mois à venir, ainsi que les négociations qui iront avec, porteront des enjeux majeurs et complexes. Il conviendra de prendre le temps de les analyser, sans précipitation, dans l'intérêt collectif des salariés.

Le bureau de l'UNSA BPCE

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Didier GIRAUD tél : 4 66 08 / Sylvie MIGNAULT-BRICOUT tél : 4 44 98 / Mehand MOBAREK tél 4 32 66 / Valère LEROUGE tél : 06 73 03 21 96